



COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

Arrêté N°2025 – 01 Portant interdiction d'accès dans une propriété privée

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, et suivants
- Vu les remarques établies par Monsieur HOUDANT Dany, Technicien du service habitat du pôle développement et Aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, lors de sa visite en date du mardi 28 janvier 2025 de la propriété sise 22, rue du Château Blanc à Conchil-le-Temple sur la parcelle AM 112 ;
- Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt du public d'assurer des mesures de sécurité de l'habitation en état de délabrement et appartenant à la Fondation des Apprentis d'Auteuil ;
- Considérant qu'il ressort des remarques susvisées qu'il faut interdire tous les accès possibles de l'habitation ,par tout moyen ,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Fondation des Apprentis d'Auteuil immatriculée au RCS 775 688 799 R .CS Paris en date du 11-01-2019 est tenue de prendre les mesures d'urgence à compter de la notification du présent arrêté concernant l'habitation de la ferme Tétu au 22, rue du Château Blanc à Conchil-le-Temple 62180

- Condamnation de l'ensemble des accès du rez-de-chaussée de l'habitation
- Protection de l'habitation par la pose de barrières Héras.

ARTICLE 2 : Il est formellement interdit à tout public de pénétrer dans l'habitation au 22 rue du Château Blanc

ARTICLE 3: Le non-respect des prescriptions du présent arrêté est passible de sanctions pénales.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie, dans la commune et sur le mur d'enceinte de la propriété.

ARTICLE 5 :Le présent arrêté sera transmis à la sous-préfecture de Montreuil sur-mer

- A la Brigade de Gendarmerie de Merlimont
- Au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER,
- A la Fondation des Apprentis d'Auteuil,
- A Maître Juliane Pruvost ,notaire à Montreuil sur mer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202333-20250203-2025-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025

Conchil-le-Temple, le 03 février 2025

Le Maire,
Daniel DUBOIS

